



TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Consultant pour l'Élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la Réserve de l'Archipel de Bolama-Bijagos-RBABB

Projet de Réduction des Impacts des Infrastructures Côtières sur les Ecosystèmes Côtière en Afrique de l'Ouest
- PRISE

Lieu	Guinée-Bissau, avec des déplacements sur le terrain (RBABB)
Supervision	Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) de la Guinée Bissau
Type de Contrat	Contrat individuel
Langues de travail	Portugais et Français. Créole serait un avantage
Date d'initiation des activités	Après la signature du contrat
Durée de la consultation	Le consultant/a aura la durée de 45 jours, valides pour une période globale de 03 mois pour effectuer les tâches suivantes :
3 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des missions de terrain à RBABB pour recueillir des informations à partir de sources principales, e consultations bibliographiques (rapports, cartes Shapefiles, Rasters, textes légaux, la proposition de plan de gestion existante, Plan de Gestion des AMPs, Stratégie de Ecotourisme, Plan Directeur du Tourisme, Loi sur la Pêche Artisanale, Loi sur la Forêt, etc.) ; et des réunions avec les acteurs locaux intéressés ; • Pendant les consultations, formuler une proposition de travail réaliste et méthodologique pour orienter l'élaboration du Plan d'aménagement et de Gestion Intégrée de la Réserve ; • Consultation avec les institutions de l'Etat concernées (pêche, forêts, administrations locales, postes de police sectoriel, gouvernement local ; • Rencontres avec les opérateurs touristiques, les ONGs, les associations de base et les différents groupes socioprofessionnels locaux et les autorités traditionnelles ; • Elaboration de la version préliminaire du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la RBABB ; • Organiser et faciliter, avec l'appui de l'IBAP et de l'AAAC deux ateliers de validation du Plan de Gestion de la RBABB ; un à Bubaque et l'autre à Bissau ; • Travailler en étroite collaboration avec l'équipe de consultants recrutée pour la préparation du Dossier d'inscription sur la Liste de Sites de Patrimoine Mondial Naturel de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagos ; • Introduire les contributions ou les inputs et élaborer la version finale du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la RBABB.
Début : 1 Mars	
Fin : 30 Juin	
Rapport diagnostic provisoire : 30 Mars	
Plan d'Aménagement et de Gestion de la réserve version provisoire : 20 Avril	
Plan d'Aménagement et de Gestion de la réserve 2 ^a version Provisoire après les ateliers de validation 31Mai	

I. Introduction

Mangroves, plages sablonneuses et lits d'herbes marines sont essentiels pour la biodiversité et le développement durable des pays côtiers de l'Afrique Occidentale. Les forêts de mangroves contribuent à la protection du littoral et luttent contre l'élévation du niveau de la mer et les événements météorologiques extrêmes, et jouent un rôle écologique important comme aire de repos, de reproduction et d'alimentation pour beaucoup d'espèces, et en plus de cela ils fournissent des ressources aux communautés. La majeure partie des plages sablonneuses sont des lieux de nidification d'espèces comme les tortues marines. Les herbes marines, même si elles sont peu connues, contribuent à l'alimentation de quelques espèces comme les tortues marines (tortues vertes) et les lamantins.

Cependant, la côte de l'Afrique Occidentale vit une transformation spectaculaire il y a plusieurs décennies. Cette anthropisation de la côte ouest africaine, favorisée par des nécessités de développement, pourrait, cependant, être faite en harmonie avec les écosystèmes côtiers, si le développement des infrastructures et des villes côtières était suffisamment bien suivi et contrôlé.

Lors de sa première phase l'Outcome Action Plan no.5 (OAP5) était composé de 2 projets, PRISE 1 et PRISE 2 pour la réduction des impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest. Il était destiné respectivement à :

- Développer des outils adéquats de zonage et de gestion pour appuyer le plan côtier et l'autonomisation des services techniques compétents ;
- Mobiliser et sensibiliser ceux qui interviennent sur la côte pour l'adoption d'un cadre réglementaire et législatif efficace et efficient pour la construction et la gestion d'infrastructures côtières en vue de la réduction de leurs impacts, particulièrement sur les lieux sensibles.

Dans le cadre de ces projets, les sites prioritaires qui méritent la réduction de ces impacts sont : l'Ile de Boa Vista au Cap -Vert, le delta de Kapatchez en Guinée, l'archipel de Bijagos en Guinée-Bissau, le Parc National Banc d'Arguin en Mauritanie, le bas delta du Fleuve Sénégal et le delta du Saloum au Sénégal. Dans la deuxième phase du projet, il est prévu de continuer l'élaboration et la mise en œuvre des outils susmentionnés.

Toutes les sites identifiées dans chaque pays, constituent des pôles de pressions pour le développement. En Guinée-Bissau, l'archipel de Bijagos constitue une zone privilégiée pour le développement et la diversification économique du pays. Depuis quelques années, le paysage insulaire, naturel et culturel des Bijagos est considéré comme un lieu très favorable au développement de plusieurs secteurs, comme celui de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, qui ne sont pas jusqu'à présent exploités.

Ces perspectives de développement, si elles sont mal maîtrisées, pourront affecter les écosystèmes côtiers sensibles, les lieux sacrés, les habitats et les espèces, ou encore les populations qui seraient menacées par l'expropriation, la pêche excessive ou par un aménagement irresponsable de l'archipel.

Depuis sa reconnaissance par l'UNESCO en 1996, et sa classification par la Convention Ramsar comme Zone Humide d'Importance Internationale en 2014, la Réserve de la Biosphère de Bolama-Bijagos – RBABB, continue jusqu'à présent sans aucun statut légal de protection.

À cette date, la RBABB, avec ses caractéristiques naturelles et socioculturelles vient de mettre en place les principes d'une Réserve de Biosphère (RB) établis par le programme Homme et Biosphère (MAB) de l'UNESCO à savoir i) la conservation des paysages, écosystèmes et espèces; ii) le développement économique et humain qu'il soit culturel, social et écologiquement durable et la création des conditions logistiques qui soutiennent les activités de recherches, de contrôle et d'éducation environnementale. Entre temps il y a eu deux

plans consécutifs de gestion dont le dernier n'a pas été mis à jour, de manière à ce qu'il puisse s'adapter au nouveau contexte socioéconomique, environnemental et aux nouveaux phénomènes émergents.

Après la création des aires marines protégées à l'intérieur de la RBABB entre 2000-2005, beaucoup d'études et de recherches pour différentes aires de nature scientifique ont été menées en conséquence, plusieurs formations de niveaux différentes ont été réalisées pour l'autonomisation d'agents en matière de gestion participative. Les résultats de ces travaux de recherche ont servi de base pour l'élaboration du dossier que l'Etat de la Guinée-Bissau, a présenté en 2012 pour la candidature de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagos, à travers un Dossier intitulé "*Motom Morangadjogo*", le site de patrimoine Naturel et Culturel Mondial (site mixte).

Ce Dossier de candidature, qui a été rejeté à cause de quelques insuffisances, entre autres, sur l'aspect culturel analysé par le Conseil International de Monuments et Sites (ICOMOS). Le Conseil Scientifique de l'UNESCO a produit également à l'époque, des recommandations (voir en annexe) en se référant également, à la capacité de gestion de secteurs comme la pêche et le tourisme, la gouvernance, les limites du site et la disponibilité de moyens financiers pour sa gestion.

Il faut souligner que pendant des années la gestion de la RBABB a été faite avec l'appui des lois sectorielles, et les différents plans ou règlements des Aires Marines Protégées (AMPs) qui se trouvent à l'intérieur. D'ailleurs les limites de ces AMPs coïncident dans leur majorité avec les limites de quelques zones centrales de la RBABB, en garantissant ainsi à celles-ci, un certain niveau de protection.

L'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Gestion pour la RBABB est pertinente et nécessaire et d'ailleurs selon les recommandations de l'UNESCO, elle a été citée comme un des documents à inclure dans le nouveau dossier de candidature de l'Archipel Bolama-Bijagos le site de patrimoine.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement de la Guinée-Bissau à travers le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité (AAAC et IBAP) a manifesté, dans le cadre du Projet PRISE, l'intention de recruter un consultant/un senior national pour l'élaboration du "Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagos (RBABB), pour contribuer à l'amélioration de la gestion des écosystèmes et par conséquent à la réduction des impacts néfastes à la zone et aux écosystèmes.

II. Présentation sommaire de la RBABB

La Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagos, située au large de la côte de la Guinée-Bissau avec les coordonnées géographiques suivantes : latitude de 11°14' et pour une longitude de 16°02'W. Elle englobe un complexe d'îles, îlots et bancs sablonneux et vaseux, ces derniers qui se trouvent dans les zones de marées et coupés par des canaux plus ou moins larges et profonds.

Un zonage a été établi et inclue les zones centrales (zones de protection) les zones qui restent étant considérées comme des zones tampon et zones de développement comme cela a été approuvé par l'UNESCO en 1996. Elle intègre l'ensemble des îles de l'Archipel, en suivant toujours la ligne bathymétrique de 10 mètres sur les cartes maritimes comme critère de base pour la détermination de sa limite externe.

Entre autres considérations la manifestation d'une cohérence globale permet d'intégrer aussitôt, le fonctionnement de l'archipel, le territoire traditionnel de l'ethnie Bijagos et les limites administratives de la région dans une seule unité.

III. Justification

La croisée de facteurs géomorphologiques et hydro-sédimentaires marins et côtiers font des Bijagos une zone de haute productivité biologique.

En effet, l'Archipel de Bolama-Bijagos, un ensemble d'îles et d'îlots localisés sur la plateforme continentale marine de la Guinée-Bissau est l'unique archipel deltaïque active de la côte atlantique de l'Afrique. La dynamique hydro-sédimentaire est déterminée par les influences du transport de sédiments d'origine continentale par les fleuves Geba et Corubal, et de sédiments marins par les vagues et la dérive côtière qui

confluent au niveau de l'archipel, en favorisant fortement l'accumulation de sédiments. D'autre part, les nutriments qui proviennent de l'Upwelling côtier et qui caractérisent l'écorégion, sont très significatifs. La présence de grandes zones de mangrove et une vaste plateforme continentale maritime peu profonde accentuent encore plus sa capacité productive.

Les bancs vaseux et sablonneux riches en faune benthonique accueillent près de 875.000 petits pluviers en hiver, car étant une route de migration de l'Atlantique Est. L'Archipel des Bijagos est la seconde zone la plus importante en Afrique pour les limicoles, et également, pour plusieurs dizaines d'individus appartenant à d'autres espèces qui seraient en période de reproduction ou d'inter-nuptial. On y a recensé également plus de 1% de la population de 31 espèces d'oiseaux ce qui a justifié sa reconnaissance comme étant une Zone Humide d'Importance International (Site Ramsar) dans le cadre de la Convention sur les zones Humides.

Les 42.480 hectares de mangroves ("*tarrafes*") constituent un milieu de prédilection pour les lamantins et les hippopotames. Les Bijagos demeurent l'unique site connu où les hippopotames usent du milieu marin et des lacs à eau douce. Les plages sont utilisées par cinq espèces de tortues marines, particulièrement les tortues vertes, pour lesquelles l'archipel est un des trois sites les plus importants dans toute l'Afrique Occidentale et le sixième à l'échelle globale pour la reproduction de cette espèce de tortue. L'environnement marin et côtier s'allie et se complète avec les habitats terrestres des îles et îlots couverts différemment, par les forêts subhumides avec de grands arbres, des palmiers, des savanes qui dans leur ensemble, forment un mosaïque d'habitats qui abritent une biodiversité bien indiquée composée de 171 espèces de plantes, de 283 espèces d'oiseaux, de 29 espèces de mammifères, de 13 espèces d'amphibies et de 31 espèces de reptiles.

Parmi ces 155 espèces de poissons recensés, on indique particulièrement la population des cartilagineux, que les Bijagos considèrent comme un sanctuaire. Ici on peut inclure les cétagés qui avec leur présence, démontrent la qualité des eaux et des écosystèmes marins de l'archipel, considéré comme une des plus importantes zones de reproduction des ressources halieutiques à l'échelle régionale.

L'état de conservation exceptionnel de l'Archipel Bolama-Bijagos justifie la proposition de son inscription comme site de patrimoine naturel mondial.

Les 32.500 habitants dont l'écrasante majorité est composée d'individus d'ethnie animiste, occupent de façon permanente 21 îles sur les 88 îles et îlots de l'archipel. Les autres îles sont considérées comme des îles annexes ou îles sacrées, destinées à la réalisation de rituels d'initiation ou aux cérémonies religieuses. Ces îles sacrées, protégées par des rituels sacrés, à travers les esprits ancestraux sont régies par des règles strictes et sont jusqu'ici considérées comme étant de véritables oasis pour la biodiversité, tout en protégeant ainsi, les plages de ponte des tortues marines et également les colonies de reproduction d'oiseaux.

Les 21 îles habitées sont l'objet d'une organisation de l'espace qui influe directement sur la conservation du milieu environnemental, du paysage et de la gestion des ressources naturelles. Quelques sites d'initiation, les îlots et autres sites sacrés identifiés, pour lesquels l'accès est traditionnellement interdit aux non-initiés ont été, entre temps, intégrés dans la zone de la RBABB, comme étant des zones centrales et quelques-unes d'elles détiennent le statut d'aires protégées.

Les maisons traditionnelles sont toutes installées à l'intérieur des îles, et laissent la bande côtière sans constructions et toutes autres formes de représentations de la présence humaine, de dégradation ou de pollution. Toutes les décisions d'une utilisation de ressources naturelles sont régies par des règles spécifiques et par les tabous.

Les cérémonies sont accompagnées d'offrandes qui insèrent des éléments spécifiques de la biodiversité. L'omniprésence de la biodiversité dans la cosmogonie Bijagos s'exprime également, de façon originale, dans les représentations culturelles, artistiques, religieuses et sacrées, et est particulièrement indiquée dans la sculpture, la danse rituelle et au cours des cérémonies spécifiques

Ce modèle très complexe de gestion de l'espace et des ressources explique en grande partie l'état de conservation actuel des paysages, des ressources naturelles et de la biodiversité. D'ailleurs le niveau de

conservation de l'archipel est dû surtout à la grande accumulation de connaissances, à l'organisation, à la gestion de l'espace et aux ressources fournies par la population Bijagos qui a donné son nom à l'archipel.

IV. Objectif

L'objectif de cette mission de consultation est d'élaborer le plan d'Aménagement et de gestion Intégrée de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos qui correspond aux fonctions d'une Réserve de la Biosphère, qui répond en conséquence, aux exigences techniques, scientifiques et socioéconomiques du Programme MAB de l'UNESCO pour la gestion, la conservation et le développement d'une réserve de la biosphère.

L'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la RBABB, doit s'effectuer grâce à une méthodologie participative dans laquelle l'intérêt de tous les parties prenantes impliqués directement ou indirectement dans le processus de gestion, soit pris en compte de manière à rendre possible une gouvernance partagée. Le(s) consultant (s) doit particulièrement :

1. Considérer et analyser de façon plus spécifique les aspects physiques et géographiques particulièrement le paysage, les écosystèmes et les habitats et leurs services respectifs, la faune et la flore qui les caractérisent, l'usage et la valorisation durable des ressources naturelles qui leur sont inhérents, pour le partage de bénéfices, la réduction de la pauvreté, etc. ;
2. Evaluer le zonage actuel, en considérant la zone proposée comme site de patrimoine, les lieux les plus affectés par l'insularité et les impacts des changements climatiques, et élaborer des directives de gestion pour chaque zone dans le but d'assurer la conservation de la biodiversité présente et de manière à garantir un aménagement et une gestion de la RBABB comme étant tout, sur la base des principes émis sur les Réserves de Biosphère définies par l'UNESCO qui rendent possible une gestion et un fonctionnement efficient et efficace de celles-ci;
3. Considérer pour le zonage et l'aménagement les actions en cours pour la classification de quelques lieux de l'Archipel comme Site de Patrimoine Naturel Mondial et les mesures de gestion plus spécifiques pour ce lieu/zone ;
4. Analyser la situation socioéconomique et proposer un plan d'action pour les différents secteurs de développement (activités, chronogrammes et budget), particulièrement les secteurs ayant les plus grands impacts dans l'archipel comme le tourisme par exemple, la pêche, l'industrie extractive, etc. Et en accord avec l'objectif de la RBABB et de manière à garantir un développement durable au bénéfice des communautés de l'archipel tout en pensant à assurer leur sécurité alimentaire et leur bien être sur des bases solides.
5. Considérer, dans l'élaboration des plans d'action sectorielle, les impacts de l'insularité, la discontinuité territoriale et les changements climatiques et leurs effets sur les petits états insulaires. Prévoir également des actions à mener pour les différentes étapes de la mise sur pied grâce à une démarche logique et consistante pour dépasser les grands défis et atténuer petit à petit les menaces qui pourront mettre en cause les objectifs sur la réserve
6. Considérer dans le plan d'action les possibilités d'intégration par stratégie pour l'obtention d'une économie bleue, verte et de Petits Etats Insulaires en Développement et d'autres mécanismes de financement durables. Proposer pour cela des idées de projet spécifiques et des budgets provisoires indicatifs,
7. Aligner le plan d'action sur les politiques, stratégies, normes et principes sectoriels, particulièrement, sur les aires protégées et la biodiversité, l'éducation, la santé, les pêches, le tourisme, les transports, etc. ;
8. Proposer des actions de recherches prioritaires dans le domaine de la conservation et de la socio-économie ;

9. Proposer un aménagement institutionnel qui prenne en compte les compétences de différents intervenants dans la réserve, en travaillant comme une structure adaptée de gouvernance et de gestion.

V. Principales tâches:

Le plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la réserve doit se baser sur une évaluation approfondie des facteurs environnementaux, socioéconomiques politiques, juridiques et législatifs qui influencent des interventions dans le domaine de la gestion et de la conservation de la biodiversité au niveau de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama – Bijagos.

Les principales tâches incluent entre autres :

- Révision de la bibliographie existante, quelques documents se trouvent disponibles à IBAP, au CAC à Bubaque, à l'INEP, au GPC, AAAC et dans les sièges de quelques ONGs indiquées.
- L'évaluation de la situation actuelle sur la conservation des écosystèmes et de la biodiversité tout en formulant des recommandations pour l'amélioration de la gestion ;
- L'évaluation de la situation actuelle de la réserve, en considérant les activités qui peuvent impacter négativement sur la conservation des écosystèmes et sur la biodiversité, comme la pêche, le secteur du pétrole, le tourisme, les infrastructures ;
- Identification des principaux valeurs et potentielles menaces au niveau de la RBABB ;
- Actualisation de la zone qui prend en compte les exigences de l'UNESCO et/ou du Centre de Patrimoine Mondial et reconfirmer les limites extérieurs RBABB ;
- Définition claire du modèle de gouvernance approprié pour la RBABB, et qui tienne compte de la particularité et de la multiplicité des différents acteurs qui interviennent dans la réserve ;
- Élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la RBABB (Drafte et version finale) en conformité avec les orientations techniques de l'UNESCO sur les réserves ;
- Organisation, avec l'appui de l'IBAP et de l'AAAC, de deux workshops de présentation et de validation du plan de gestion : un à Bissau et l'autre à Bubaque.
- Proposition d'un Plan d'Action Opérationnelle qui définit clairement quand, qui, comment chaque action spécifique doit être mise sur pied et également son financement. Prévoir une échelle sur le temps d'exécution des actions en n'oubliant pas la période de validité du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée (au minimum de 10 ans) ;
- Proposer des actions importantes de recherches pour la RBABB
- Proposition d'un budget pour les actions prévues sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée qui doit pouvoir à court, moyen ou long terme aider à améliorer la gestion de la réserve à travers l'élaboration de projets spécifiques pour la résolution des différents problèmes ;
- Proposition d'un Modèle de Gouvernance partagé, sa structure et ses directives de fonctionnement qui intégré tous les parties prenantes dans la gestion de la réserve :
- Présentation de la version finale du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la RBABB à l'Autorité.

Pour le développement de ses tâches le(s) consultant(s) doit travailler en étroite collaboration avec l'équipe de consultants recrutés pour l'élaboration du Dossier d'inscription de la RBABB sur la Liste de Sites du Patrimoine Naturel de l'Humanité, techniciens de l'IBAP et de l'AAAC. En général tout le processus doit être développé sur des bases participatives avec l'implication des partenaires clés.

VI. Produits

Sur cette base la proposition du Plan de Gestion de la réserve existante, doit être revue, en considérant les dernières données/informations de différentes recherches faites au niveau de la réserve de la biosphère, tout d'abord approuvé par l'IBAP, élaboré de manière participative, intégrant tous les acteurs impliqués et contenant les outils exigés qui facilitent la gestion de la réserve.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée doit être structuré en un format facile à utiliser, pour également faciliter son usage par les parties intéressées, par exemple le personnel de la CAC, des AMPs, des Administrations locales, des ONGs et autres acteurs du secteur privé. Toutes les données techniques (cartes, tableaux) seront mentionnées dans un document à part pour être mis en annexe comme un outil de référence.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de la réserve de la biosphère, ainsi que tous les autres documents, seront écrits/produits en Portugais, avec la possibilité de traduction en Anglais et en Français.

Le(s) Consultant(s) devra remettre au client (IBAP et AAAC) entre autres les produits suivants :

- Plan de Travail;
- Zonage avec les limites extérieures de la RBABB y compris la zone proposée pour le site du patrimoine, ainsi que les zones de pêche contrôlée proposées ;
- Proposition de règlements spécifiques pour les zones de pêche contrôlées proposées ;
- Proposition de règlement spécifique pour la zone de pêche de Tristan et Alcatraz (zone transfrontalière entre la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry) ;
- Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama—Bijagos, avec des plans respectifs de gestion, des idées de projets
- Les cartes, *Shapefiles* et *Rasters*.

Le travail doit être accompli dans une articulation stricte avec le personnel technique de l'IBAP, et l'AAAC à Bissau, Casa do Ambiente e cultura (CAC) et sur les Aires Marines Protégées (AMPs) ; et discutera avec les différents acteurs, pour analyser les problèmes existants, en proposant des solutions à court, moyen et long termes.

VII. Supervision

Le(s) consultant(s)/a aura la supervision directe du Directeur-général de l'AAAC et devra travailler en bonne collaboration avec le personnel de l'IBAP et l'AAAC, en particulier avec toutes les autres structures impliquées dans les activités de l'archipel des Bijagos.

VIII. Profil du consultant/e

Expériences et compétences professionnelles

Le(a) consultant (e) doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir au minimum une formation académique de niveau master dans le domaine de la biologie, de la sociologie, de l'ingénierie forestière et dans la gestion des ressources naturelles, dans la géographie ou dans les aires connexes ;
- Avoir des qualifications et une expérience professionnelle prouvée de 10 ans au minimum dans l'élaboration de plans stratégiques, de plans de gestion, d'aménagement du territoire, etc...

Le (a) consultant(e) devra avoir une expérience et des connaissances spécifiques dans les domaines suivants :

- Élaboration de plans stratégiques
- Élaboration de plans de gestion et d'action pour les aires protégées ;
- Réalisation d'études environnementales;
- Définition des options alternatives à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes ;

- Expérience dans l'organisation et la réalisation de workshops participatifs, et également dans la facilitation du travail d'équipe ;
- Connaitre la situation environnementale de l'Afrique est un avantage, celle de la Guinée-Bissau un facteur préférentiel ;
- Excellentes habilités dans la gestion du temps et capable de faire des résultats de grande qualité en tenant compte surtout du délai exigé.

Autres aptitudes :

Le(a) consultant(e)/a devra aussi remplir les conditions suivantes :

- Pouvoir dialoguer, communiquer, se concerter avec les différents acteurs impliqués dans la gestion du site /ou processus,
- Avoir un esprit critique et formuler des propos qui permettent d'atteindre les objectifs définis pour la durabilité et qui démontrent une vision stratégique ;
- Pouvoir s'adapter aux conditions du terrain ;
- Pouvoir parler et écrire parfaitement en Portugais, Français ou Anglais.

IX. Documents de référence

- Drafte du Plan de Gestion de la Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagos de 1996 ;
- Plan Directeur du Tourisme;
- Plans de gestion des AMPs ;
- Proposition de Plan de Gestion des Risques de la RBABB ;
- Plan d'Action du projet de Consolidation des possibilités de gestion de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel Bolama Bijagos, pour une autre candidature au Site de Patrimoine Naturel ;
- Documents de projets en cours à la RBABB ;
- Stratégie d'écotourisme;
- Rapport d'évaluation environnementale et sociale stratégique des archipels,
- Cadre juridique environnemental en Guinée-Bissau ;
- Politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'environnement.
- Dossier de candidature *Motom Morangadjogo* et bibliographie associés.
- Tous autres documents utiles.

X. Pièces exigées

Les documents suivants devront être déposés pour la candidature au poste :

- Photocopie de la Carte d'Identité ou du Passeport ;
- Photocopie authentique du NIF;
- Curriculum Vitae (version électronique ou en format papier A4, actualisé, signé) ;
- Lettre de motivation;
- Pièces justificatives du CV (diplômes et certificats authentiques) ;
- Références détaillées et vérifiables de travaux similaires antérieurs réalisés par le(a) consultant(e).

- Soumission technique qui présente la méthodologie et le chronogramme ainsi que le financement avec tous les détails concernant le budget, elle devra également inclure les coûts des déplacements (national et international) ;
- Insérer d'autres documents jugés pertinents pour appuyer votre candidature.

XI. Sélection du consultant

Si vous avez les qualifications exigées et si vous êtes intéressé, envoyer vos soumissions techniques et financières en version électronique à Mario Biague de l'AAAC sur cette adresse Email : mbiague@hotmail.com en mettant le titre suivant "Plan de Gestion des Bijagos" et faites une copie pour les adresses suivantes;, **au plus tard le 15 Mars 2022**

- Adam CEESY – Wetland International Afrique (WIACO) – hrprise@wetlands-africa.org
- Giselle Dias – Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente - giselle.alvarengadias@gmail.com